

Département de la SAVOIE

Arrondissement d'ALBERTVILLE

COMMUNE DE GRIGNON

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2026.06.24_03**

Le vingt-quatre juin deux mil vingt-six, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Sabrina ARNAUD- Annette BELLANGER- Thierry BINET- Natacha BLANC- GONNET-Corinne BUSALB- Audrey DUMONT- Pascal DUMONT – Rémi FERRONT -Virginie GARDET- Yohann MARCHESE- Jean Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE-Brigitte PETIT– François RIEU- Olivier RUFFIER- David TORDJMAN.

Étaient excusés : Carmelo DI MARTINO-Lina BLANC- Stéphanie MARTIN

Date de convocation : le 17 /06 /2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Excusés : 2

Absents : 1

Pouvoirs : 2

Votants : 18

Rapporteur : François RIEU

DÉLIBÉRATION 03 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi N° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

Vu la loi L2312-1 et L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les propositions faites au Conseil Municipal concernant les différentes subventions accordées aux associations pour l'année 2025 ;

Vu les conseillers municipaux ne prenant pas part au vote étant donné leur appartenance au bureau d'une association subventionnée (Monsieur Thierry BINET) ;

Toutes explications entendues, le conseil Municipal par :

Abstentions	3 (C. BUSALB- Y. MARCHESE- N ; BLANC- GONNET)
Contre	2 (V. GARDET- S. ARNAUD)
Pour	12

- **APPROUVE** l'attribution des subventions de fonctionnement 2026 aux associations pour un montant de 11 400.00 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement des sommes à chaque association ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2026.

Associations	Montant subvention
TAEKWONDO GRIGNON	500.00€
ASSOCIATION TELETHON	200.00€
UNION SPORTIVE DE GRIGNON	4 500.00€
AMICALE DU PERSONNEL	1 200.00€
ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS	100.00€
LES RESTAURANTS DU COEUR	200.00€
CLUB DES AINES RURAUX GRIGNON	600.00€
CYCLOS CLUB GRIGNON	800.00€
FOYER EDUCATION POPULAIRE DE GRIGNON	1 800.00€
ENDURANCE GRIGNON	1 100.00€ (dont 500.00€ de subvention exceptionnelle pour l'organisation du Kv)
ASSOCIATION DES CLASSARDS GRIGNON -MONTHION	400.00€
TOTAL	11 400.00€

A GRIGNON, le 24 juin 2026

Le Maire,

François RIEU



La secrétaire de séance,

Valérie MATHE